



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 12 juin 2023

Présents (20) : Marie BERTIN, Hélène DE BARMON, Jean-François DELCAIRE, Christophe DEVILLE, Florent DIAN, Agathe FAURE, Elise GAS, Michèle HAEGY, Stéphane LEULLIER, Agnès MARCONNET, Victoire MINE, Anne MIZON (Association Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), Martine NOTHERN, Helen Anne BEILBY-ORRIN, John Michael ORRIN, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (Association de Défense des Arcades Rivoli), Jérôme THELOHAND, Pierre-Alain WANTEN, Lydia ZILBERSCHLAG

Invités – Présents non inscrits (2) : Michaël SARFATI, Aurélien VERON

Excusés : Philippe BRAGHINI, Stéphane COCHET, Fernand DE OLIVEIRA, Claude GARREC (Association de Sauvegarde du square Louvois, de sa fontaine et de ses alentours), Michel GENDROT, Véronique GOUPY, Samira HERBAL, Corentin LAFI, Marie-Christine MALECOT, Claudine MASSE, Julien MIGEON, Patrick TIJOUX, Laurent WEIL, Elodie ZURCHER (Centre Paris Anim')

Mairie : Amina BOURI, élue référente

1. Réponses aux questions posées lors de la précédente séance

Amina BOURI prend la parole afin de répondre aux questions posées lors de la réunion du Conseil de quartier du 15 mai 2023.

Rue de Rivoli / Place de la Concorde : des travaux Enedis au croisement de la rue de Rivoli et de la place de la Concorde (sortie du métro Concorde) entravent dangereusement la circulation des piétons. Il est demandé d'étudier la possibilité de condamner la piste cyclable, au profit des piétons, durant la période de travaux.

Réponse : Les travaux doivent finir d'ici la fin du mois de juin. La piste ne peut être condamnée. Cependant, nous allons signaler le danger à ENEDIS pour qu'ils mettent en place un passage plus sécurisé pour les piétons.

Rue Saint-Roch : la rue Saint Roch, entre les rues d'Argenteuil et Saint-Honoré, devient piétonne afin d'apaiser et sécuriser les abords de l'école et de la crèche. Des barrières pivotantes sont installées côté rue d'Argenteuil, les emplacements de stationnement voiture sont supprimés et des places de stationnement vélos sont créées. Préciser le fonctionnement retenu pour la barrière pivotante (plages horaires, restrictions d'accès).

Réponse : La communauté scolaire à la charge de fermer la barrière le temps d'entrée et de sortie des élèves, le reste du temps la barrière reste ouverte et la rue, devenue aire piétonne, reste accessible à la circulation de desserte locale uniquement. S'ajoutera à partir de juillet la gestion des travaux de la crèche Saint-Roch, la barrière pouvant être ouverte et fermée par les ouvriers pendant les livraisons.

Une conseillère présente à la réunion publique relative aux travaux de rénovation de la crèche Saint-Roch qui démarreront en juillet 2023 prend la parole :

Peu de participants à cette réunion et la directrice de l'école Saint-Roch précise qu'elle n'a pas été sollicitée en amont. Plusieurs points majeurs ont été évoqués à cette occasion, sans entrer dans le détail du projet.

En particulier, la faible largeur résiduelle du trottoir pose problème car dans le cas des maternelles, les élèves doivent être accompagnés jusqu'à la porte ou à l'intérieur de l'école, les parents et nounous doivent prouver leur identité ; ces contraintes risquent de provoquer un engorgement à l'entrée de l'école. D'autre part, les contraintes liées aux engins de chantier face au bâtiment laissent peu de marges de manœuvre, d'autant plus que la durée estimée des travaux est de 2 ans.

Une autre option à étudier serait d'utiliser de préférence l'entrée rue de la Sourdière.

BnF Richelieu (cour Tubeuf) : le Conseil de quartier souhaite discuter de « l'étrange » implantation artificielle d'arbustes derrière les grilles de la cour Tubeuf, masquant désormais à la vue des passants une partie de la façade et de la cour face à la rue des Petits-Champs. Cette rangée d'arbustes casse de son point de vue l'harmonie de cette façade magnifiquement restaurée et de cet immense portail dont l'élégance est soulignée par les grilles latérales. Quelle est la raison de cette décision ?

Réponse : La gestion des cours de la BnF est faite par la BnF qui appartient à l'État. La Ville n'a pas de marge décisionnelle dans les choix de végétaux ou d'aménagement de la cour.

Certes, il s'agit d'un établissement d'État et non de la Ville. Le Conseil de quartier souhaite essentiellement connaître l'origine d'un choix qui lui semble discutable.

Square Louvois : étudier la faisabilité des propositions de Conseil de quartier visant à présenter et à retrouver l'état de mars 2021 de la pelouse du square Louvois. Prévoir également le nettoyage des statues soumises aux fientes de pigeons.

- Des innovations technologiques, incluant par exemple un mélange de synthétique et de gazon comme pour les terrains de rugby, sont-elles envisageables ?

Réponse : Le sujet sera abordé avec la DEVE mais la politique de la ville est plutôt tournée vers le tout naturel (on n'arrache plus les mauvaises herbes par ex, zéro traitement phyto...), le gazon artificiel reste réservé pour des usages très intensifs.

- L'interdiction d'accès à la pelouse sur un cycle complet (1 an) est-elle pertinente ?

Réponse : La pelouse sera seulement plus haute si elle n'est pas fauchée ni tondue, mais sa « fragilité » restera identique.

De façon générale, soit les pelouses sont interdites, temporairement ou définitivement, soit elles sont autorisées. Dans le cas où elles sont autorisées, elles sont replantées régulièrement, mais l'usage fait qu'elles seront toujours moins belles que des pelouses non utilisées.

Concernant le nettoyage des statues, ce signalement a été escaladé afin qu'un nettoyage soit programmé. Cependant, il semble nécessaire au préalable d'identifier si elles sont de la compétence de la Ville de Paris ou celle de l'état compte tenu de leur caractère patrimonial. Il n'est pas rare qu'au sein d'un même square, certaines statues soient de la compétence de la Ville et d'autres de l'État.

Un conseiller prend la parole et précise que le square Louvois pose un problème de propreté et de sécurité qui mérite d'être pris en compte : épanchements d'urine à proximité des jeux d'enfants, rats, trafic de drogue.

- Rue Lulli : faire intervenir la police municipale au croisement des rues Lulli et Rameau, à proximité du square Louvois, cible de dépôts sauvages issus de restaurants asiatiques.

Réponse : S'agissant des dépôts sauvages rue Lulli et rue Rameau nous allons demander des opérations coordonnées DPE/DPMP, comprenant d'une part le traitement des dépôts par les équipes « urgence propreté » de la DPE et d'autre part mettre en place avec la DPMP de la prévention auprès des commerçants qui génèrent ces incivilités. Par la suite et en fonction de l'évolution de la situation nous prévoyons au besoin un équipage pour de la verbalisation.

Par ailleurs, il est rappelé que les dépôts sauvages doivent prioritairement être signalés via l'outil DMR.

Présentation des candidats au bureau d'animation

La phase de déclaration de candidature pour la tenue des élections des équipes d'animation s'est clôturée le 1er juin.

Conformément au calendrier de vote transmis, les conseillers sont invités à se prononcer sur les candidatures suivantes les 21 et 22 juin prochain :

- Marie BERTIN
- Helene DE BARMON
- Corentin LAFI
- Stéphane LEULLIER
- Martine NOTHERN
- Sophie POULAIN
- Pierre-Alain WANTEN

Lors des échanges sur le renouvellement de notre bureau d'animation, les conseillers présents ont convenu qu'il serait dommage d'écartier par principe certains candidats au motif que leur nombre excédait 5. Ils ont en effet jugé que toutes les bonnes volontés étaient les bienvenues, permettant ainsi de mieux répartir la charge de travail (notamment participation aux nombreuses réunions organisées par la Mairie) et d'anticiper d'éventuelles démissions dans les deux ans qui viennent. Le risque n'est en effet pas nul puisque 3 membres du bureau ont renoncé à leur participation au bureau d'animation au cours des deux années écoulées.

Il est décidé à l'unanimité des présents que ceux qui le souhaitent peuvent voter pour l'ensemble des 7 candidats dont les noms ont été rappelés en séance.

2. Restitution de réunions auxquelles ont participé des membres du CQ depuis le précédent conseil

Réaménagement de la place du Louvre – 23 mai 2023

Plusieurs membres du Conseil de quartier étaient présents à cette réunion. Ils en font la synthèse suivante :

Le site comprend la « place du Louvre », c'est-à-dire l'espace compris entre la façade orientale du musée et l'église saint-Germain l'Auxerrois, qui est traversé aujourd'hui par la rue de l'Amiral de Coligny, auquel il convient d'ajouter la partie comprise entre la façade nord du monument et la rue de Rivoli.

L'objet de la réunion organisée par Ariel Weil, Maire de Paris Centre, n'était pas de présenter un projet de réaménagement car il n'y a pas de projet pour l'instant et parce que cela ne relève pas de sa responsabilité mais de celle, partagée, de l'État et de la Ville. Le maire souhaitait toutefois recueillir les réflexions sur le sujet car il lui tient à cœur.

Pour étayer la réflexion et en vue du futur projet, il a confié au cabinet Grahal une étude historique sur l'évolution du site depuis le Moyen Age. Plusieurs éléments historiques sont à garder en tête lors des réflexions à venir sur le réaménagement de cette place.

« Question de l'usage : entrée royale qui a été développée d'abord sous Henri IV, qui poursuit l'évolution d'un château défensif vers un complexe palatial intégré à la ville. Cette volonté se matérialise avec l'entrée Est sous Louis XIV et la création de la "colonnade de Perrault". Toutefois la réflexion n'est pas menée à son terme car ce dernier se tourne vers Versailles. En particulier l'espace autour de l'église Saint-Germain-L'auxerrois reste un espace bien séparé du palais par des constructions d'habitation. Cette question de l'usage perdure jusqu'à aujourd'hui puisque l'entrée royale est éclipsée par les accès côté Tuileries et la Pyramide de Pei. Le Maire a regretté que cette entrée avec la rue de l'Amiral de Coligny serve essentiellement de parking pour les bus touristiques et l'entrée du parking Louvre-Samaritaine. A l'inverse il a évoqué positivement le projet de la conservatrice de créer une seconde entrée du musée de ce côté. »

Question du parvis devant la colonnade : le Maire a insisté sur le triste spectacle offert par les fossés creusés à l'initiative d'André Malraux en 1964, les Algécos qui y sont installés depuis des lustres, ainsi que l'esplanade dénudée qui longe depuis cette époque la façade Est et qui donne une impression de "terrain vague". Historiquement, c'est un espace qui a connu d'autres aménagements en accueillant pelouse, sculptures, et même des grilles comme côté Jardin de l'Oratoire... À retenir donc : le maintien d'un grand espace "vide" devant la façade n'est pas une fatalité, d'autres aménagements peuvent être envisagés. Lors de la deuxième partie questions/réponses, une habitante a proposé d'y installer des expositions de sculptures temporaires. Une autre a proposé la création d'un espace canin.

Question du lien avec la place de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois : se pose la question de savoir si l'espace formé par la façade orientale du Louvre et le parvis de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois forment un tout (et comment on les relie), ou deux espaces distincts. Initialement il s'agissait de deux espaces distincts, l'église étant entourée d'habitations. Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que se dessine la "place" du Louvre avec des éléments structurants : la façade à colonnade et son parvis, un désenclavement de l'église avec la destruction des habitations alentours, la création de la rue du Louvre au XIXème qui délimite au nord, la poursuite du système de façades à colonnade au niveau des bâtiments qui entourent l'église, les deux immeubles haussmanniens légèrement plus avancés sur la place au nord et au sud qui viennent *fermer* cet espace, et le développement d'un mobilier urbain (bancs, végétation, éclairage et transports publics, ...).

Le cabinet Grahal semble favorable à rester dans cet esprit, en pensant le projet de manière globale, et non en deux parties, c'est-à-dire, côté Louvre (du ressort de l'État), et côté Église (du ressort de la Ville de Paris). C'est ce qu'il ressort du "dessin d'artiste" qui nous a été présenté, destiné à montrer à quoi ressemblerait le site une fois largement végétalisé (en fait le document illustrant l'article du Parisien partagé dans Teams par Stéphane). Avec toutefois la contrainte de la rue de l'Amiral de Coligny qui reste un marqueur fort de coupure de l'espace. À cet effet la ville souhaite en réduire l'importance en y réduisant le trafic, conformément à sa politique plus globale de réduction du trafic dans Paris. Lors de la deuxième partie questions/réponses, une habitante a proposé la création d'une voie souterraine comme celle de l'Avenue du Général Lemonnier.

Puis, le cabinet Grahal a donné la parole à l'assistance. En sus des éléments déjà mentionnés, on peut souligner :

- Les inquiétudes exprimées au sujet des effets négatifs que pourrait avoir, sur le quotidien des habitants de Paris Centre, la limitation de la circulation automobile rue de l'Amiral de Coligny en lien avec la rue du Louvre et la traversée de la Seine ;
- L'ouverture d'un nouvel accès au musée côté façade Est et l'information que le fossé sera libéré des Algécos d'ici la fin de l'année (en dépit de leur utilité).

Les Conseillers de quartier remercient pour ce compte-rendu et soulignent qu'il est essentiel pour eux que les restrictions de circulation n'interdisent pas le passage de la rive droite à la rive gauche car, avec la fermeture des guichets du Louvre et la suppression de voies rue de Rivoli, la situation actuelle est déjà très tendue.

G.P.O. – 24 mai 2023

La réunion G.P.O. (Groupe de Partenariat Opérationnel) s'est tenue le 24 mai. Laurence ROUCOULY qui représente le Conseil de quartier Louvre Opéra indique que, comme lors de la réunion précédente, la Police Municipale n'était pas présente. **Le Conseil de quartier souhaite vivement que la Police Municipale soit présente lors de ces réunions pour maximiser leur intérêt et leur impact.**

Concernant les terrasses estivales, les moyens d'actions en 2023 se sont-ils renforcés par rapport à la saison 2022 : sonomètres, confiscation du mobilier (définitive), horaires d'intervention (élargis), nombre d'équipages (en hausse), priorités, ... ?

Réponse : Oui, particulièrement la Police Administrative (unité spéciale), plus expérimentée en la matière après quelques années de « terrasses estivales ».

Concernant la problématique des « terrasses estivales », plusieurs conseillers notent des améliorations depuis les derniers signalements, en particulier dans la zone autour de la place André Malraux. Il est proposé de faire un point terrasses en amont des réunions G.P.O. ou en réunion de Conseil de quartier pour mesurer l'état d'avancement des signalements ou signaler d'éventuels nouveaux débordements.

En Conseil de quartier, le non-respect des feux par les cyclistes, trottinettes et 2RM est régulièrement remonté ; il a été demandé au Conseil de quartier, dans le cadre du Code de la rue, de cibler 3 sites "points noirs" (rue de Rivoli, rue des Pyramides, rue des Petits-Champs) ; comment ce ciblage va-t-il se traduire concrètement ?

Réponse : En cours d'élaboration

Les serial tagueurs qui sévissent inlassablement dans Paris Centre ont-ils été arrêtés (Djeradi, Six Sax, Dion, Liak) ?

Réponse : Une équipe est maintenant spécialisée. Grâce à une collaboration avec la Mairie de Paris, 2 serial tagueurs ont été interpellés récemment (sur tout Paris).

Suite aux cambriolages répétés signalés rue de Richelieu et dont la réalité a été confirmée par la Police, ce point fait l'objet d'une attention particulière. Il est rappelé qu'un service de surveillance existe (accessible en ligne) en particulier durant la période estivale. Les modalités restent à préciser lors de la prochaine réunion G.P.O.

Un nouveau restaurant a ouvert à la place de la Maison Plisson place du Marché Saint-Honoré ; il est à l'origine de stationnements sauvages avec voiturier le long du côté du passage des Jacobins alors qu'un parking existe à proximité.

Il est également à noter une hausse du stationnement des autocars de tourisme autour de la place André Malraux. Quelle est la stratégie retenue quant au devenir et au stationnement des autocars de tourisme dans Paris Centre ?

Les réunions G.P.O. font l'objet d'un compte-rendu dédié, rédigé et diffusé en interne par notre référente G.P.O., et d'un tableau de synthèse mis à jour et complété en amont des réunions G.P.O. périodiques.

Edition 2023 du Budget Participatif – 24 mai 2023

L'objectif de cette commission est de valider les projets qui seront soumis au vote des Parisiens en septembre sans faire de tri dès que ceux-ci sont considérés comme éligibles par les services. Hélène de Barmon qui représentait le CQ Louvre Opéra à cette réunion en a fait le compte-rendu suivant :

Les règles ont à nouveau été modifiées et en voici les grandes lignes :

- Fin des projets lauréats par arrondissement (il sera donc possible de voter pour plusieurs projets sans limite en nombre)
- Chaque arrondissement dispose d'une enveloppe fixée en fonction de son nombre d'habitants et pondérée à la hausse pour les quartiers prioritaires politique de la Ville
- L'enveloppe de Paris Centre s'élève donc à 2.250.000€
- Les projets proposés au vote doivent représenter ensemble au moins le double de l'enveloppe soit 4.500.000€ pour Paris Centre

Quelques chiffres :

- 81 projets proposés pour Paris Centre se décomposant comme suit après instruction des services
- 42 non recevables dont 4 parce que relevant de la démarche *Embellir votre quartier*
- 30 ont été jugés pleinement recevables et ont à ce titre été proposés à la commission
- 8 ont reçu des avis défavorables ou des avis partiels de faisabilité.

Les 30 projets soumis à la commission peuvent se regrouper en 4 principales catégories :

- 8 concernant les écoles. Ils seront regroupés pour proposer au vote deux projets : un concernant du matériel pour 4 écoles et s'élevant à 192.000€ et l'autre portant sur des travaux dans deux écoles pour 800.000€. Deux projets ont été mis en suspens, l'un parce qu'il se télescope avec un autre considéré comme prioritaire par la Mairie et parce qu'il nécessite d'impliquer la région, l'autre parce qu'il ne paraît pas cohérent avec la situation des établissements concernés et serait plus pertinent dans une autre école que celle visée par le porteur de projet qu'il faut donc contacter. A ces projets « écoles » on peut en ajouter deux qui consisteraient à acheter des instruments de musique. Ils seront regroupés en un projet unique dont le montant s'élèvera à 122.836€ ou 304.795€ selon que l'on opte pour des instruments de base ou de qualité.
- 9 projets concernent des églises. Il a été décidé de regrouper les 3 projets portant sur des chapelles de l'église Saint Eustache (1.240.000€). Les 6 autres projets seront présentés chacun séparément et s'élèvent ensemble à 8.160.000€
- 3 projets portés par des associations de solidarité et partiellement chiffrés.
- Les 8 projets restant sont de nature diverses (2 concernant la matérialisation du chemin de Compostelle, la rénovation des grilles de la place des Vosges, installation d'équipement square Chautemps, etc.)

Un des sujets ayant généré le plus de discussions a été celui déposé par le CQ Louvre Opéra et concernant la **renovation des fontaines du Théâtre Français** place André Malraux. La

réponse qui nous avait été faite dans le cadre *Embellir Votre Quartier* et selon laquelle cette rénovation était déjà actée s'avère un peu optimiste. En réalité, ce qui a été décidé et déjà réalisé ce sont les études préalables au chantier.

La mauvaise nouvelle c'est que les études ont conclu à une dégradation beaucoup plus importante qu'attendue (problème de structure générant un affaissement, nécessité de reprendre les fondations, de rénover tout le système hydraulique, de restaurer les sculptures, de refaire l'étanchéité des vasques). Résultat des courses, le coût est évalué à 5.600.000€, ce qui intègre aussi les candélabres voisins ! Difficile de faire passer le projet dans un budget participatif de 2.250.000€....

Ce coût, malgré le souhait de la Ville de procéder à cette restauration, crée une incertitude sur la décision qui sera prise par la commission chargée d'acter le lancement effectif des chantiers. Plusieurs solutions ont été envisagées : retirer le projet du BP, ne proposer qu'une seule fontaine sur les deux, etc. Finalement, afin d'augmenter les chances du projet, il a été décidé de ne proposer au BP que la restauration des sculptures pour un montant de 1.000.000€, même s'il est évident que cela ne pourra pas être fait avant la reprise de la structure.

Collecte des biodéchets – 31 mai 2023

Le 16 mai, cela faisait un an jour pour jour que le problème de collecte des biodéchets avait été signalé en réunion de Conseil de quartier. La réunion du 31 mai devait permettre de faire un point de situation suite aux nombreux dysfonctionnements signalés et liés à la collecte des déchets alimentaires en pied d'immeuble, mise en place en 2017 dans le 2ème arrondissement. Marie-Christine MALÉCOT et Claudine MASSE représentaient le CQ Louvre Opéra à cette réunion. Excusées pour la présente réunion, elles ont rédigé le compte-rendu suivant :

Il est confirmé que la collecte des déchets « poubelles marron » est bien faite dans toutes les rues de Paris Centre. Cependant, au vu du faible taux de collecte de déchets alimentaires, les dessertes ont lieu à partir de 17h jusqu'à 19h. Un camion benne prévu pour 6 tonnes ramasserait 150 kg de déchet alimentaire. Il est ajouté que bon nombre de poubelles marron sont souillées par d'autres types de déchets.

Dorine Bregman, Adjointe au Maire de Paris Centre en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme, a annoncé la fin de la collecte en pied d'immeuble d'ici la mise en place d'autres solutions déployées à l'échelle de Paris :

- Point de collecte fixe près des marchés (déjà mis en place rue de Bretagne et place Baudoyer, Paris 3) à une distance de 300 m des habitations
- Trilib' avec un nouveau module pour les déchets alimentaires à partir de 2024 (le quartier Louvre Opéra serait l'un des mieux dotés en Trilib')

Jacques Boutault, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience, rappelle qu'il n'a pas su convaincre mais réitère qu'il est totalement opposé à l'abandon de la collecte en pied d'immeuble et qu'il fallait choisir de rentabiliser cette collecte en l'implantant sur l'ensemble du territoire. Il rappelle l'obligation réglementaire européenne pour les collectivités de collecter les déchets alimentaires à partir du 01/01/2024.

Il est confirmé que 3 arrondissements (2ème, 12ème et 19ème) ont en effet fait l'objet d'une expérimentation de collecte des déchets alimentaires en pied d'immeuble, malheureusement interrompue avec le COVID et plusieurs conflits sociaux, etc.

Il est également souligné que seulement 43% des immeubles disposent d'un bac marron, car le local poubelle est souvent trop petit. La Mairie fait le constat que la collecte des biodéchets est inaccessible, inégalitaire et n'offre pas à tous le même service public !

Les arrondissements 2, 12 et 19 seront les premiers à être équipés de points de collecte et de Trilib' adaptés (500 Trilib' à Paris).

A la question de Claudine Masse sur la collecte des déchets produits par les restaurants, Dorine Bregman rappelle que les restaurants ont leur propre système de collecte.

Dorine Bregman conclut en proposant de préciser les emplacements des points de collecte à l'occasion de marches exploratoires.

Quant à la communication auprès des habitants, la presse s'emparera largement du sujet qui fera l'objet de communications successives.

Dorine Bregman précise que les sacs compostables peuvent être achetés partout et que les sacs en papier fournis par les commerçants peuvent également être utilisés.

La décision de ne plus collecter en pied d'immeuble est actée jusqu'à la mise en place des deux solutions de remplacement : points de collecte et modules Trilib' dédiés.

Les conseillers de quartier présents regrettent cette régression et expriment leurs réserves et doutes quant à la solution adoptée. Alors que la collecte en pied d'immeuble offrait aux habitants la possibilité de trier de manière systematique la totalité de leurs déchets, il leur paraît évident que la dépose de leurs déchets à 300 mètres de leur habitation entraînera un renoncement total ou partiel au tri (sacs utilisés fragiles, déchets humides, impossibilité de conserver le bio-seau pendant ses déplacements, etc.). De surcroît, ils redoutent une augmentation des nuisances liées aux Trilib'.

4. Proposition de résolution concernant le Trilib' de la rue du Bouloi

La question des nuisances liées au Trilib' de la rue du Bouloi a été évoquée lors de nombreuses réunions de notre Conseil de quartier depuis deux ans. Nos actions n'ayant pas abouti, un vœu a été présenté en Conseil de secteur par un conseiller membre de l'opposition municipale.

Ce vœu qui demandait le déplacement du Trilib' de la rue du Bouloi avait été rejeté sous prétexte que le Conseil de quartier avait validé l'implantation, en faisant référence à un compte-rendu datant du 25 mai 2021.

Avant le renouvellement du bureau d'animation, l'équipe sortante souhaite repréciser les faits. En effet, le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2021 indiquait : *les membres du CQ concernés par cette implantation n'ont émis aucune remarque ou objection à l'emplacement de ce Trilib' et aucun vote n'a donc été requis.*

Or, pour être plus précis, il faut considérer que les conseillers présents n'ont pas réagi car aucun d'eux n'habitait à proximité de la rue du Bouloi et qu'en tout état de cause ils ne

disposaient ni des éléments permettant de se prononcer, ni du retour d'une étude d'impact auprès de riverains directement concernés. Enfin la réunion en question s'étant déroulée en visioconférence avec une connexion de très mauvaise qualité pour Jacques Boutault, Adjoint au Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience, qui devait présenter le projet d'installation du Trilib'. Il était donc impossible d'avoir de réels échanges. C'est la raison pour laquelle il a souhaité venir en présentiel pour faire sa présentation le 15 novembre 2021. Lors de cette réunion, le Trilib' de la rue du Bouloi étant déjà installé, il a clairement été indiqué aux conseillers de quartier présents que la présentation avait un objet informatif et non consultatif. Lors de cette réunion du 15 novembre 2021, un conseiller absent lors de la réunion du 25 mai 2021, a signalé qu'il était régulièrement réveillé car la collecte des Trilib' est beaucoup plus bruyante que celle des camions poubelles. Un enregistrement sonore avait été partagé par un habitant lors de la collecte des modules Trilib' de la rue du Bouloi.

Lors de la réunion du 13 juin 2022, un habitant avait présenté les résultats d'une enquête, qu'il avait réalisée auprès des immeubles avoisinants, démontrant que le Trilib' de la rue du Bouloi ne correspondait pas aux besoins des habitants et généraient de nombreuses nuisances. Cette analyse n'ayant pas été jointe au compte-rendu de la réunion du 13 juin 2022, elle figure en annexe du présent compte-rendu.

En conclusion, le Trilib' est source de nuisances sonores qu'il faut prendre en compte, qui ne sont pas seulement issues du module destiné au verre mais sont principalement causées par le bruit généré par le système hydraulique nécessaire à sa collecte. **L'implantation de celui de la rue du Bouloi n'a pas été validée par le Conseil de quartier faute d'avoir été soumise à la concertation** (présentation inaudible le 25 mai 2021, Trilib' déjà installé lors de la présentation informative du 15 novembre 2021).

Le Conseil de quartier Louvre Opéra demande donc que soit étudié un autre emplacement plus adapté que celui actuel rue du Bouloi.

La référente du Conseil de quartier Louvre Opéra précise qu'en tout état de cause, davantage de Trilib' seront implantés dans Paris Centre.

5. Proposition d'un Groupe de Travail pour déployer l'initiative « Ici, je choisis l'eau de Paris » à Paris Centre

Amina BOURI présente aux conseillers l'initiative impliquant les bars et les restaurants, l'objectif étant de réduire les déchets plastiques et de permettre aux visiteurs de venir remplir leur bouteille auprès des restaurateurs et cafetiers ayant accepté de participer à l'initiative.

Chaque année en France, 8,7 milliards de litres d'eau sont mis en bouteille et consommés mais seulement une bouteille en plastique sur deux est recyclée.

Les conseillers font part de leurs réserves, compte tenu du manque de personnels dans ces établissements et du risque de sollicitation élevée auprès des établissements volontaires. Quel serait l'intérêt pour les commerçants ?

Néanmoins, plusieurs conseillers se sont portés volontaires pour accompagner l'initiative dans le quartier Louvre Opéra, sachant que Paris Centre compte un nombre très élevé de bars et de restaurants (2.500).

En parallèle, il est également prévu d'augmenter le nombre de fontaines dans Paris Centre (+10).

6. Appel à volontaires pour participer au groupe de travail « Solidarité »

La commission « Solidarités » lance un appel à volontaires pour renforcer les actions sur cette thématique.

Les projets de camion-douche et de déploiement des casiers solidaires font partie des projets portés par la commission. Un conseiller incite à renforcer le partenariat avec d'autres conseils de quartier.

7. Point sur les devantures atypiques

Pas de retour de l'inspecteur *Paysage de la Rue* à qui un cas de devanture ne relevant pas de l'esthétique parisienne, au 53 rue St Roch, a été signalé. L'aide de la Mairie de Paris Centre est sollicitée afin d'obtenir une réponse.

8. Questions / signalements / points divers

Papiers d'identité : Quels sont les délais et modalités pour refaire ses papiers d'identité dans Paris Centre ?

Passage des Princes : Quel est le devenir du passage des Princes depuis la fermeture de Joué Club ?

Parking de la Bourse : Quel est l'impact pour les habitants suite au changement de gestionnaire du parking de la Bourse ? L'accès à des tarifs privilégiés est-il maintenu ?

Livraisons dans les hôtels : Quid d'une fin de l'expérimentation des livraisons de nuit dans les hôtels entre minuit et 2h du matin, avec des nuisances significatives pour les riverains (exemple rue Favart et rue de Marivaux) ?

Permis de construire et usages : Vérifier la conformité de la transformation en cours d'un immeuble au 30 rue Saint Marc, sans affichage, avec suspicion de création de logements touristiques.

Dégradation de la peinture des grilles du square Louvois : Une conseillère signale que la peinture des grilles du square Louvois se dégradent et souhaiterait une intervention pour les remettre en état.

Présence d'un entrepôt de mobilier urbain quai des Tuileries : Une conseillère signale que depuis au moins un an, du mobilier urbain (panneaux de signalisation, etc.) est installé le long des Tuileries côté Seine et côté Louvre et demande si sa suppression ne pourrait pas être envisagée.

Dégradation du service Velib' : Usure des vélos, défaillance du système d'accrochage, pas de création de stations et absence de transferts de vélo entre stations = engorgement aux horaires de bureau qui rend impossible la prise d'un vélo pour un trajet A/R en journée. Quels sont les moyens d'action ? Comment le service Velib' se prépare-t-il aux JO 2024 ?

Square Louvois : Prendre en compte les problèmes récurrents de propreté et de sécurité : épanchements d'urine à proximité des jeux d'enfants, rats, trafic de drogue.

Trilib' rue du Bouloi : Étudier un autre emplacement plus adapté.

Liens utiles

1. Lien vers les comptes rendus :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
2. Lien Twitter :
<https://twitter.com/CQLouvreOpera>
3. Lien vers l'OpenAgenda :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
4. Lien vers l'opération Embellir votre quartier Opéra/Grands Boulevards :
<https://decider.paris.fr/decider/jsp/site/Portal.jsp?page=consultation&view=consultation&id=432>
5. Autorisation des terrasses et étalages :
[Terrasses et étalages : Autorisations — Paris Data](#)
6. Opération privée de rénovation du Marché Saint-Honoré :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/operation-privee-de-renovation-du-marche-saint-honore-24010>

Annexe : Analyse des usages du Trilib' rue du Bouloi.